Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-212900153-20260408-DEL22CM07042026-DE

COMMUNE
DE
BOURG-BLANC

FINISTÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le trente mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Stéphane BERGOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS les conseillers municipaux suivants :

M. BERGOT Stéphane	Mme JAUD Christiane
M. HABASQUE Claude	M. MARCHADOUR Hervé
Mme MITH Marie-Françoise	Mme MARHADOUR Valérie
M. LE GOFF Yves	M. MAUGUEN David
Mme PAGE Evelyne	Mme LE GALL Christelle
M. BOUCHER Vincent	Mme LE MESTRE Sandra
Mme FAGON Maryvonne	M. GOGÉ Renaud
M. JAOUEN François	M. FALC'HUN David
M. COATÉVAL Bruno	M. CUEFF Tanguy
Mme TREBAOL Solange	
M. SALAUN Jean-Luc	
Mme MEHALLEL Laurence	
M. TROADEC Thierry	
Mme LANNUZEL Marie-Louise	

ABSENTS : Mme DENIEL Anna, Mme CABON Marilyne, M. PALLIER Jérôme, Mme LACHÈVRE Gwenaëlle.

PROCURATIONS :

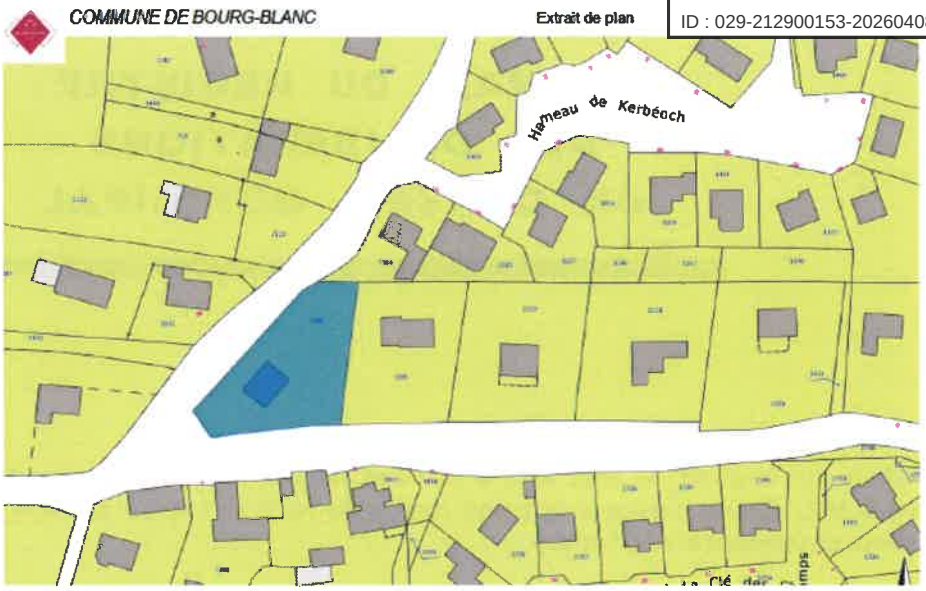
- Mme DENIEL Anna a donné procuration à Mme MEHALLEL Laurence.
- Mme CABON Marilyne a donné procuration à M. MAUGUEN David.
- M. PALLIER Jérôme a donné procuration à M. FALC'HUN David.

M. CUEFF Tanguy a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

REGULARISATION D'UNE EMPRISE SUR LE DOMAINE PUBLIC A KERBEOC'H - DELIBERATION N° 22

Maryvonne FAGON, Adjointe à l'urbanisme, présente la demande de M. et Mme MOGUEN, domiciliés 16, Kerbéoc'h, qui ont sollicité la Commune afin d'acquérir une partie du domaine public qui est intégrée dans leur propriété. Celle-ci est par ailleurs délimitée par une haie. Cet espace de 159 m^2 est classé en zone Uhc au plan local d'urbanisme.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-212900153-20260408-DEL22CM07042026-DE



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant qu'une enquête publique n'est pas nécessaire préalablement au déclassement d'un terrain et à sa cession lorsqu'il n'y a pas d'atteinte aux fonctions de desserte assurées par la voie existante, ce qui est le cas de la présente demande, le terrain étant intégré à la propriété et non accessible directement depuis l'espace public,
Vu l'estimation des services fiscaux,

- confirme la désaffectation de ce terrain du domaine public,
- autorise le déclassement de ce terrain du domaine public en vue de sa cession,
- fixe le prix de vente de ce terrain conformément à l'avis des services fiscaux à savoir 13 euros / m²,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir,
- dit que **tous les frais afférents à cette opération, notamment les frais de bornage et acte notarial, seront à la charge des acquéreurs.**

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an sus-dits.
BOURG-BLANC, le 8 avril 2026

Le Maire,
Stéphane BERGOT

MAIRIE DE BOURG-BLANC
29 (FINISTÈRE)

Le Maire de BOURG-BLANC :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié ce jour sur le site internet de la commune,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.